

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf le 22 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LE DOUSSAL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2019

**Présents:** Pascal LE DOUSSAL, Marie-Annick LE BELLER, Bernard FIOLEAU, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER, Françoise HELIAS, Michel JAFFRELOT, Yann GUIGUEN, Erwan L'HEREEC, François GABILLET.

**Absents excusés:** Marie-Noëlle RAUDE, Anne Jessy BETOTE, Erwan LECOMTE (donne procuration à Yann GUIGUEN), Laurence TRAVERS, Jessica TRIQUET (donne procuration à François GABILLET).

Monsieur Yann GUIGUEN a été élu secrétaire.

## 1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE 2018

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif qui peuvent se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat budgétaire de l'exercice (1)	787 529.00 €
Résultat antérieur reporté 2017 (2)	143 197.39€
<b>Capacité d'autofinancement (1+2)</b>	<b>930 726.39€</b>
SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat budgétaire de l'exercice	120 815.65 €
Résultat antérieur reporté 2017	- 89 972.05 €
Résultat global à reporter	30 843.60
Restes à réaliser	- 126 900.00€
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>- 96 056.40€</b>

Considérant que pour l'approbation du compte administratif le Maire quitte la séance et que Monsieur DELANOE, Adjoint, prend la présidence.

## 2) COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

→ Déclare que le compte de gestion (budget : commune) dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2018 – BUDGET COMMUNE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Compte Administratif du budget commune.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement	930 726.39€
Besoin de financement de la section d'investissement	96 056.40€

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement :

. au financement de la section d'investissement	800 726.39€
. en section de fonctionnement (report à nouveau)	130 000.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat.

### **4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition concernant la taxe d'habitation et les taxes foncières pour l'année 2019 (non modifiés depuis 2009).

Après délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 16.67 %
- Taxe foncière bâti : 18.72 %
- Taxe foncière non bâti : 46.09 %

### **5) BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget de la commune pour l'exercice 2019, qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement, recettes et dépenses, à la somme de 976 545.00 €
- en section d'investissement, recettes et dépenses, à la somme de 1 181 258.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 et vote par chapitre, les crédits de la section de fonctionnement et la section d'investissement.

## **6) AVENANT TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant un avenant pour les travaux de voirie 2018.

Au cours de la réalisation des travaux de voirie, il est demandé à l'entreprise COLAS d'effectuer plusieurs travaux supplémentaires :

- Rue Parc Pellan :	+ 2 576.45€
- Réfection en bicouche temporaire rue du Levant :	+ 4 242.00€
- Réfection en bicouche rue des étangs	+ 606.00€
- Prolongement de la réfection en enrobés vers le stade	+ 3 351.40€

**Soit un total** + 10 775.85€ HT, soit + 12 931.02€ TTC

**Nouveau montant du marché : 129 612.15€ HT, soit 155 534.58€ TTC (+ 10 775.85€ HT, soit + 9.07%), selon les sujétions techniques imprévues de l'article 20 du Code des Marchés Publics.**

**Le conseil municipal émet un avis favorable à cet avenant.**

## **7) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter la délibération prise lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2019.

En effet, il convient de valider le plan de financement suivant, prévu pour la construction du Club House :

Subvention espérée auprès du conseil départemental (pst) :	30 462€
Subvention espérée auprès de la ligue de football :	20 000€
Subvention espérée auprès de la Préfecture (detr) :	54 658€
Autofinancement :	51 045€
<b>Total :</b>	<b>156 165€ HT</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce plan de financement.**

## **8) DEMANDE DE SUBVENTION LEADER PROJET COMMERCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter la délibération prise lors du conseil municipal du 08 décembre 2017.

En effet, il convient de valider le plan de financement suivant, prévu pour l'aménagement des locaux professionnels (création d'un local de vente et d'un cabinet infirmier) :

Subvention espérée auprès du Département (PST)	: 13 999.20€
Subvention obtenue auprès de l'Europe (Leader)	: 42 466.40€
Autofinancement	: 14 116.40€
<b>Total</b>	<b>: 70 582.00€ HT</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le projet, ainsi que le plan de financement prévisionnel, et autorise le Maire à solliciter la subvention au titre du Programme Leader.

## 9) QUESTIONS DIVERSES :

\* Information pour Aménagement Foncier : création de la commission

Dates programmées :

- **réunion de travail le mercredi 10 avril à 19h**, afin d'étudier la liste des propriétaires fonciers non bâtis et les demandes de subventions des associations
- **prochain conseil municipal le vendredi 17 mai à 19h**

\* Préau et four à pain : demande de conseil architectural, afin de trouver la meilleure solution entre la commune et le particulier par rapport aux intérêts de chacun : prise de contact à faire avec Monsieur Morel (CAUE)

\* Planning élections européennes (dimanche 26 mai 2019)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,  
Pascal LE DOUSSAL.

